

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 26-54

Objet : Rapport d'activités 2025 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (34)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes AMILCAR, BIDEL, DELPRAT, GAUTIER,
ROLDAO-MARTINS, RONGIONE, SCHLEGEL.

MM., BOUCHE, GABILLET, GAY (supplée M. PINTO DA COSTA)
GENIES, ISAAC, JABUT, KONATE, MALLARD, MAQUIN, MARION,
MARSEILLE, QUIQUEMPOIS, SAMAT, SATTLER, TARQUIN
(supplée M. PENEZ), ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes PREHOUBERT, SCALZOLARO,
MM. BATTAGLIA, BELTRAME, GOMES, MAURAY, MEIMOUN
(supplée M. FELLOUS), PAUTRAT (supplée Mme DRUOT-RIOT).

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

Mmes BRETENOUX, FORESTIER (supplée M. CORINTHE)
M. ZAPIOR.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (1)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

CA PLAINE VALLEE

Mme MOSOLO (Pouvoir à M. GOMES)

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

Etaient absents excusés : (17)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mme LHOTTE,
MM. BONNET, CARNEL, DA COSTA, DUNOGUIES, DOBBELS,
DOMETZ, JOURNAUX, KARADAG, LUNAZZI, MELLA, PAMART,
RENE.

CA PLAINE VALLEE

Mme OKONSKI,
MM. BOURDIN, SARETTO.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. DIARRA.

Madame ROLDAO-MARTINS expose :

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-17-I et suivants et D. 2224-1,

Vu le décret n° 2015-1827 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SIGIDURS pour l'exercice 2025,

Contexte

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter annuellement un « Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés », comme le dispose l'article L. 1413-1 et plus globalement de l'article L. 2224-17-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par le décret n°2015-1827. Cette obligation répond à une volonté du législateur de rendre plus transparent le fonctionnement de certains services publics locaux (eau, assainissement, déchets).

Ce rapport vise à rassembler et à mettre en perspective les données de la collectivité, relatives à cette thématique, dans une logique de transparence. Son objectif est également de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Depuis les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, les tableaux liés aux subventions obtenues ont été ajoutés.

Pour l'année 2025, ce rapport d'activités, composé d'un livret éditorial et d'un livret technique et financier, a été finalisé par le service Communication du Sigidurs sur la base des données transmises par les directions.

Il met en lumière une année de consolidation et de transformation, marquée par la conduite de projets structurants pour moderniser les équipements du syndicat (habillage du CVE, nouveau siège, projet de déchèterie sur Gonesse), l'engagement d'actions concrètes en faveur de la décarbonation et de l'optimisation des collectes, l'amélioration notable de plusieurs indicateurs de performance en matière de tri et de valorisation.

1. Grands travaux et projets structurants

Modernisation des infrastructures :

- **Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Sarcelles** : Lancement des travaux d'habillage architectural (démolition du quai de déchargement, forage de pieux) pour améliorer la protection des équipements, réduire l'impact acoustique et valoriser le site. La charpente métallique sera posée en 2026 ;
- **Nouvelle déchèterie-ressourcerie de Gonesse** : Projet de substitution à l'actuelle déchèterie, sur un terrain de 12 700 m² acquis par Déclaration d'Utilité Publique. Ce nouvel équipement intégrera une zone de réemploi (ressourcerie).
Calendrier : Attribution du marché en mars 2026, livraison prévue en 2028 ;
- **Projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment administratif (CATI) en nouveau siège social** : vise à transférer l'ensemble du personnel dans un bâtiment rénové d'ici 2027, avec un financement majoritaire du département du Val d'Oise et de l'État (66%), respectant les normes RT2012 et RE2020

Innovation et décarbonation

- **Nouveaux contrats de collecte (SEPUR, PAPREC, MINERIS)** :
 - Interdiction des véhicules diesel, transition vers des flottes électriques ou biocarburant ;
 - Déploiement de technologies embarquées (dashcams, IA via Fichas) pour optimiser les tournées et réduire les émissions de CO₂ ;
 - Objectifs de réduction des taux de refus : 22 % (SEPUR) et 25 % (PAPREC), contre 33 % en 2024.
- **Collecte des déchets alimentaires** : Mise en service de 15 abri-bacs à Sarcelles, Écouen et Domont (dont une collecte hippomobile à Sarcelles), avec une collecte mensuelle d'1 tonne ;
- **Collecte de dépôts sauvages** : mise en place d'un dispositif spécifique pour 42 communes, avec un budget de 1,25 million d'euros, suivi par l'entreprise Tersen.

2. Focus financier

Le Sigidurs affiche une trajectoire financière solide en 2025 avec une stabilisation de la dette à 22,9 M€ (soit 53,25 €/habitant), en baisse de 23,5 M€ depuis 2020., une épargne brute de 8,2 M€, et une maîtrise des charges, malgré un contexte national contraignant.

Dépenses (64,8 M€)

Fonctionnement : 55,9 M€ (+5 % vs 2024), impacté par l'inflation et la hausse de la TGAP.

Investissement : 8,9 M€ (+2,1 M€ vs 2024), dont :

Recettes (65,7 M€) : Les recettes stables en 2025 proviennent de la vente d'énergie, matières triées et composteurs, avec une performance énergétique maîtrisée et un tonnage d'incinération stable.

Produits d'activité : 65,2 M€ (+8 % vs 2024)

- Vente d'énergie : 20 244 MWh produits (dont 11 534 MWh injectés, soit 2 800 logements équivalents).
- Contributions des collectivités adhérentes : +9 % pour couvrir 100 % des besoins de financement, représentant 65% des recettes, avec une répartition basée sur le nombre d'habitants et le tonnage.

3. Ressources humaines

Effectifs et organisation :

98 agents (parité 50 % femmes, âge moyen : 39,5 ans) - Catégories : 12 % A, 12 % B, 70 % C ;

Absentéisme : 43 % des agents arrêtés au moins une fois (65 arrêts pour 98 agents) ;

354 jours de formation (dont 297 pour la catégorie C) ;

Évolutions de carrière : 4 promotions internes, 32 avancements d'échelon, 3 mobilités internes.

Qualité de Vie au Travail (QVCT) : dialogue social renforcé, plans d'égalité, prévention du harcèlement, RPS, amélioration des conditions de travail.

4. Performances et indicateurs clés

Collecte et performance

La collecte totale en 2025 atteint 241 687 tonnes, avec une performance moyenne de 562 kg/hab ;

Indicateurs	2024	2025	Évolution
Taux de valorisation matière (déchèteries)	52 %	72 %	+20 pts soit + 38,5%
Tonnage "Tout Venant Non Valorisable"	40 000 t	3 232 t	-92 %
Taux de refus de tri (centre de tri)	31,9 %	28,5 %	-3,4 pts

Dépôts sauvages : Prise en charge d'une nouvelle compétence pour la CARPE (42 communes). En 2025, **560 enlèvements réalisés** (279 "coups de propre" + 281 sur signalement), financés par un **budget annexe de 1,25 M€**.

Traitement et valorisation des déchets

Les déchets sont traités dans les installations du Sigidurs ou par des prestataires privés sous contrat.

- Le centre de tri de Sarcelles traite emballages et papiers, a traité 19 455 tonnes en 2025, avec un taux de recyclage de 24,3% pour les papiers et 13,4% d'erreurs dans la caractérisation des entrant, et un débit de 5,69 tonnes/heure en 2025, supérieur à l'objectif de 5,30 tonnes/heure.
- Taux de disponibilité de la chaîne de tri à 89,3%
- Taux de refus global de 30%, en baisse par rapport à 31,9% en 2023.
- Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) à Sarcelles valorise les déchets résiduels, avec une disponibilité de 89,25% pour ses deux lignes d'incinération. capacité totale de traitement de 170 000 tonnes
- La performance énergétique est de 0,965, bien au-dessus du seuil de 0,65.
- 70% des besoins en chauffage urbain sont couverts par la chaleur produite.
- Les rejets atmosphériques sont contrôlés, avec 28 heures de dépassement en 2025, en dessous du seuil autorisé.
- La surveillance environnementale montre une absence d'impact mesurable sur l'environnement, avec des analyses régulières de dioxines et métaux.

- Tonnages et Filières de Reprise : tonnages évacués en 2025 totalisent 58 487 tonnes, avec une baisse de 49% pour les déchets non valorisables, et une augmentation de 17% pour les déchets valorisables, principalement traités par Véolia et d'autres filières spécialisées.
- Le réseau comprend 6 déchèteries, dont 4 en propriété et 2 en délégation, avec un taux d'utilisation de 137 kg/hab/an et 142 779 visites en 2025. Une déchèterie pour 60 682 habitants. La fréquentation a diminué de 22% par rapport à 2023 suite à la mise en place de carte d'accès avec quotas.
- La baisse du flux "Tout Venant Non Valorisable" de 40 000 tonnes en 2022 à 3 232 tonnes en 2025, réduisant considérablement les coûts de traitement.

Prévention et sensibilisation

Réduction des déchets : adoption du 2^e PLPDMA pour 2025-2030 (objectif : -10 % de déchets ménagers d'ici 2030).
Campagne contre le gaspillage alimentaire.

Taux d'équipement en composteurs individuels varie de 0 à 30% selon les communes ;
876 composteurs individuels distribués, 19 sites de compostage collectif créés.

Événements : 3^e édition du Village Zéro Déchet (250 participants) => Prochaine édition le 26 septembre 2026 à Villeparisis

5. Perspectives 2026

- Finalisation de l'habillage du CVE et réflexion sur le projet de la déchèterie-ressourcerie de Gonesse ;
- Déploiement du tri à la source des déchets alimentaires sur d'autres communes du territoire ;
- Nouveau site internet éco-conçu et application mobile (fin 2026) ;
- Optimisation des coûts via des outils de pilotage dynamique ;
- Recherche de subventions pour les investissements verts.

Conformément à l'article D. 2224-I du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente ce rapport à son assemblée délibérante, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport d'activités sera présenté au prochain comité syndical du 29 juin 2026.

Il sera imprimé et diffusé courant septembre à l'ensemble des communes membres, prestataires, clients et partenaires du Sigidurs.

Le Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Signé électroniquement par:
Jean-claude GENIES



Sylvain MAURAY,
Secrétaire de séance



Page 5 sur 5